

La CGT reste à l'offensive

Lors de son intervention à l'occasion de la Conférence avec le gouvernement, le 5 juin, Bernard Thibault s'est livré à plusieurs observations.

Extraits :

« ... En matière de santé et de sécurité sociale, des défis majeurs sont posés qui relèvent, à notre sens, de plusieurs types de réponse de court, moyen et long termes. Une première échéance concerne le PLFSS. Ils doivent être identifiés et traités parallèlement, mais séparément du sujet des retraites.

Le taux de pauvreté des retraités est reparti à la hausse du fait des réformes précédentes. Nous constatons une augmentation du cumul emploi-retraite liée aux basses pensions et, parallèlement, un taux de chômage des seniors qui continue d'augmenter.

Le retour à la retraite à 60 ans, la reconnaissance de la pénibilité des métiers, le rétablissement de l'AER* et la pérennité de notre système actuel de retraite par répartition sont pour nous parmi les objectifs prioritaires.

En matière d'emploi, les questions sont multiples. Outre les défis posés à l'industrie, nous devons traiter :

- ▶ de l'explosion de la précarité qui se traduit par l'envolée du nombre des ruptures conventionnelles, la recrudescence des emplois précaires, l'utilisation abusive dans certaines entreprises des heures supplémentaires et du chômage partiel,
- ▶ du service public de l'emploi,
- ▶ de la formation professionnelle,
- ▶ des dispositifs ciblés concernant l'emploi des jeunes et des seniors,
- ▶ du système d'indemnisation du chômage,

Il nous faut concrétiser la sécurité sociale professionnelle.

En matière de salaires, le débat ne doit pas être cantonné aux seuls bas salaires. Outre l'augmentation du SMIC, revendiqué à 1 700 € par la CGT, l'Etat doit se donner les moyens d'impulser des politiques salariales dynamiques faisant en sorte que l'amélioration substantielle du SMIC se répercute dans toutes les grilles professionnelles. L'accès au logement, notamment des jeunes, et la prise en charge des frais de transport liés au travail doivent être traités conjointement aux salaires et au pouvoir d'achat... ».

* AER: allocation équivalent retraite

Numéro **2012/13 du 8 juin 2012**

Edito	Page 1
- Compte rendu Commission Paritaire du 13/04/12 à la FEHAP - Compte rendu du groupe de travail du 04/05/12 à la FEHAP	Page 2
Relevé de décision des CEF du 26 avril et des 24 et 25 mai 2012	Pages 3-4
Les CHU, un enjeu ! Compte rendu de la réunion des CHU du 23/05/2012	Pages 5-6
Bon de commande « Livrets CNRACL »	Page 7
Ordre du jour du CNF des 14 et 15 juin 2012	Page 8

Périodicité : Hebdomadaire

N° 2012/13 du 8 juin 2012

Imprimé par nos soins

Fédération Santé Action Sociale

263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex

Directeur de Publication : Cécile MARCHAND

N° commission paritaire : 0707 S 06 134



Branche associative du non-lucratif Sanitaire-Social et Médico-social

CCN 51



Compte-rendu de la COMMISSION PARITAIRE du 13 AVRIL 2012, à la FEHAP

Ordre du Jour :

Politique salariale
LMD
Avenant de restitution
Questions diverses

A notre arrivée, nous constatons que plusieurs employeurs sont absents : 4 sur 20 sont là. Le Directeur Général de la FEHAP annonce qu'ils n'ont pas de mandat pour négocier une augmentation de la valeur du point, puisque le Conseil d'Administration ne se réunira que d'ici quelques semaines.

Pour la CGT, c'est une nouvelle marque du mépris des organisations syndicales et des personnels ! Pourquoi avoir maintenu une réunion, dont les questions à l'ordre du jour ne peuvent pas être discutées puisqu'il n'y a pas de mandat ?! Cependant, notre organisation continue d'affirmer qu'il est urgent de se recentrer sur les salaires, en raison des difficultés de plus en plus grandes des personnels.

Les autres syndicats déplorent aussi l'absence des employeurs, alors que la FEHAP détermine le calendrier et l'ordre du jour.

Politique salariale

Le Directeur Général de la FEHAP fait part des restrictions quant à l'augmentation de la valeur du point : l'ONDAM* à 2,5% ne permettra pas de marge de manœuvre et le taux d'augmentation devrait être près de 0%, au maximum 0,30 % .

Pour la CGT, on est très loin du compte :

* 3 coefficients sont en dessous du SMIC ;
* 25% de pouvoir d'achat perdus depuis 11 ans (source ADAVAS);
Le 29 mars, les salarié-e-s étaient devant le ministère, nous aurions bien aimé voir les employeurs avec nous ! « Nous nous battons pour défendre les budgets, vous ne faites rien pour les salaires ».

Au vu de la composition de la commission paritaire du jour, si un vote était réalisé, la valeur du point aurait pu être augmentée de 16%, nous aurions été sûrs d'obtenir la majorité !

La CFTC fait remarquer que la FHP a obtenu 1,75 % d'augmentation.

LMD

Pour la FEHAP, un accord devrait être trouvé à la hauteur des crédits fléchés par la DGOS, mais l'absence de crédits dans le secteur médico-social et social empêchera l'agrément.

La CGT se demande si un avenant est possible en période de survie : « un avenant pourquoi puisque la CCN est vouée à disparaître pour un autre texte ou non, mais à disparaître ! »

La CGC remarque qu'il s'agit d'un ordre du jour virtuel :

* point n° 1 : il ne peut être discuté !
* point n° 2 pas de crédits !
Que reste-t-il ? !...

Position de la CFDT : elle a toujours déclaré son refus de participer aux négociations sur la dénonciation ; constatant que l'ordre du jour ne peut aboutir pendant le délai de survie, elle se retire de la négociation.

Avenant de restauration

La FEHAP précise que l'avenant de restauration n'est pas un texte de substitution. Mais, il vise bien à retrouver le texte qu'elle ne souhaitait pas dénoncer, ceci permettant de continuer à négocier les 15 points, tout en conservant le socle de la CCN.

Pour FO, avoir la certitude que l'avenant de restauration ne se substitue pas au texte dénoncé est rassurant pour les salariés puisque 70 à 75 % de la CCN serait ainsi conservé. Ils signeront cet avenant, sans jamais laissé tomber les 15 points.

Pour la CFTC, même si l'avenant de restauration est acquis, elle ne signera qu'un seul accord comprenant restauration et substitution.

Pour la CGC, pas de position tranchée : leurs négociateurs acceptent de continuer à négocier. Très septiques sur la fiabilité des services juridiques de la FEHAP quant à l'assise juridique d'un avenant de restauration, ils ne signeront éventuellement qu'un texte de substitution.

Pour la CGT : il n'y aura pas de signature pour le texte de restauration que nous ne croyons pas possible. Pour notre organisation, seul un texte de substitution est possible et les négociateurs rappellent à la FEHAP que « négociation » veut dire contreparties...

La FEHAP termine cette réunion en pressant les organisations syndicales de signer ce texte de restauration, en raison des délais d'agrément qui sont au minimum de 4 mois.

Compte-rendu du GROUPE DE TRAVAIL du 04 MAI 2012, à la FEHAP

La FEHAP remet sur table un **document de synthèse sur les 15 points concernés** avec la marge de manœuvre dégagée « pour les établissements ».

Cette **marge de manœuvre est chiffrée à 2,53 % ...**

La CGT peut constater que cette marge est calculée — pour sa plus grande partie — sur l'ancienneté et le départ en retraite, deux points essentiels pour les salarié-e-s... « Tout ça pour ça !!! ».

La Direction de la FEHAP fait un rappel sur le délai de la procédure d'agrément comme antérieurement.

La CGT répond qu'elle ne s'inscrira jamais dans une démarche qui ne fera qu'aggraver les conditions de travail !

* ONDAM : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

Commission Exécutive Fédérale



Relevés de **DECISIONS**

Avril 2012

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

26 avril**CEF Téléphonée****JEUDI 26 AVRIL****ACTUALITÉS**

Un point a été fait sur le 1er tour des élections présidentielles.

Le « 4 pages Bilan du quinquennat » en lien avec notre secteur va être réalisé. Il sera distribué lors de la manifestation parisienne du 1er mai.

Il faut qu'il soit diffusé, dans tous les territoires (au-delà du 1er mai et du 6 mai 2012), car il reste d'actualité.

Proposition qu'à la CEF de mai, nous revenions sur la montée du Front National.

Comment initier des débats dans tous les syndicats et, à partir de là, avec les salariés ? Pour se faire, s'appuyer sur le document confédéral, ainsi que celui de la Fédération (en cours de réalisation).

ORGA VIE SYNDICALE

Validation du document préparatoire de la conférence fédérale du 13 juin 2012

Proposition d'inviter Agnès LEBOT, pilote du groupe confédéral (mise en œuvre de la résolution 4).

Validation pour organisation du Congrès Fédéral en mai 2014.

SITUATION DE VALERIE ROGER, DIRIGEANTE NATIONALE

Rendu du jugement le 23 mai.

Soutien et présence importante à organiser lors de ce rendu, initier une démarche de solidarité avec les salariés.

SITUATION CHRISTINE KASPERCZAK

La secrétaire générale propose de recevoir Christine KASPERCZAK

Il est important de rappeler que la fédération est intervenue uniquement sur le dysfonctionnement politique.

JEUDI 24 & VENDREDI 25 MAI

Mai 2012

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

La CEF valide le déroulement des travaux du CNF.

Assises des Personnels ouvriers et employés, la CEF valide la tenue de celles-ci, en date du 4 octobre 2012.

SYSTEME DE FINANCEMENT PROTECTION SOCIALE

Document : « 4 pages confédéral ».

Les informations produites et la qualité des débats ont été relevées par la CEF, celle-ci souhaite que soient organisées d'autres initiatives sur ce même thème.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Suite à la présentation du diaporama relatif à l'ANFH, il est demandé aux camarades en charge de ce secteur, une expression revendicative.

COMMISSION SPECIALE USD 77,

La CEF valide la démarche. Une réunion est programmée le 13 juin 2012

DISCRIMINATION SYNDICALE

La CEF valide le recours à un avocat spécialisé, afin de pouvoir contester le rendu de jugement de notre camarade Valérie Roger

Rendez-vous au ministère des Affaires sociales et de la Santé :

Le rendez-vous a été demandé, la date n'est pas connue à ce jour.

Nous porterons les revendications suivantes :

- Financement et missions de nos établissements,
- Conditions de travail et pénibilité,
- Salaire : SMIC à 1700€ et reconnaissance des qualifications,

- Qualité du dialogue social, criminalisation de l'action syndicale, exigence d'une vraie démocratie sociale et renégociation du droit syndical dans le public comme dans le privé,

- Non respect de la loi sur la représentativité...

Nous mettrons également l'accent sur des dossiers spécifiques comme le centre hospitalier de Caen, la situation d'entrave pour les élus à l'hôpital de Bordeaux...

La délégation est en cours de composition, mais à minima celle-ci sera composée du secteur revendicatif, d'un représentant de l'USAP.

Rendez-vous au ministère du droit des femmes : la proposition est retenue par la CEF

PROPOSITIONS DE REVENDICATIONS OFFENSIVES

D'ici fin juin, des actions doivent être mises en œuvre autour de :

- Droit d'option des IDE spécialisés avant le 30 juin,
- Précarité,
- Discrimination syndicale,
- Proposition d'adresse à nos syndicats avant les législatives,
- Demande de réouverture d'établissements et l'arrêt des restructurations.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DE L'ORNE

Il est demandé aux coopérants en charge de cette région d'aller à la rencontre des camarades concernés afin de débattre sur le sujet.

CONVERGENCE TARIFAIRE

Du fait de l'annonce de la ministre quant à la suppression de celle-ci, la CEF décide de réaliser un argumentaire afin de venir en aide aux négociateurs de la FHP.

● ● ● | **LES CHU, un enjeu !**

Compte-rendu de la réunion des CHU

du 23 mai 2012 à Montreuil

Pour notre fédération, il y a un véritable enjeu en termes revendicatif, de vie syndicale, d'influence et de représentativité à dynamiser la vie revendicative et la vie syndicale dans les CHRU. C'est dans ce contexte que s'est déroulée, le 23 mai 2012, à Montreuil, la réunion des CHRU, organisée conjointement avec les espaces Orga/Qualité de Vie Syndicale et Revendicatif de notre fédération.

13 des 29 CHRU ont répondu à l'invitation. Nous ne doutons pas que les échanges fructueux de cette réunion appelleront une plus large participation aux prochaines réunions qui ont d'ores et déjà été programmées. En effet, il a été décidé de pérenniser les échanges avec les CHRU dans le cadre d'un collectif fédéral permanent.

La réunion du 23 mai 2012 s'est structurée, dans un premier temps, autour des questions d'organisation et de qualité de vie syndicale, avec, notamment une analyse des résultats aux élections professionnelles d'octobre 2011 et de notre représentativité en rapport avec les questions de syndicalisation ou de notre influence dans les CHRU.

Dans un second temps, au regard de la place particulière des CHU dans le maillage sanitaire, de leurs missions propres de recherche, d'enseignement...les participants ont pu échanger autour des grandes questions revendicatives contenues dans le projet fédéral de l'espace revendicatif et de celles plus spécifiques aux CHU.

Le rapport « syndicalisation » fait apparaître que l'influence des CHRU, à partir de l'exercice 2010 qui est clos, se mesure à hauteur de 15 847 FNI, ce qui représente 22,8% de l'ensemble des syndiqués de notre fédération (69462) et 35,4% de la santé publique. A noter que 14 CHU connaissent une augmentation du nombre de leurs syndiqués.

En termes de syndicalisation et de connaissance de nos

syndiqués, de règlements de cotisations, COGITIEL et COGETISE demeurent les outils indispensables. Il est nécessaire de mieux connaître nos syndiqués, puisque 8774 d'entre eux sont connus dans COGITIEL sur les 15 847 recensés dans les CHRU, c'est moins que dans la fédération où 2/3 des syndiqués sont connus. En ce qui concerne la gestion des cotisations, COGITIEL permet au trésorier du syndicat d'accéder, via le module syndicat, à une comptabilité simplifiée dans le cadre des nouvelles règles comptables. Enfin, il est important de respecter la règle du 1% du montant du salaire comme niveau de la cotisation syndicale.

L'analyse des résultats des élections professionnelles d'octobre 2011 dans les CHRU amène à faire certains constats intéressants, entre autre, dans la perspective, déjà, du prochain scrutin (2014). En termes de résultats, stricto-sensu, la CGT est première organisation dans 7 CHR (catégories A, B et C) et dans 2 d'entre eux la CGT réalise un résultat au dessus de 50%. Dans 12 CHR, notre organisation est première, voire en seconde position, mais les résultats sont plus nuancés selon les catégories. Dans 10 CHR, les résultats sont inquiétants, la CGT arrivant en troisième position.

Si l'on compare les résultats à ceux du scrutin de 2007, une progression très inégale est relevée dans les CHR, puisque variant de +0,5% à +10%. Ces situations demandent à être analysées. Pour comparer les résultats, il ressort le besoin de disposer des résultats par CAP, afin d'observer notre influence par catégorie et par filières professionnelles. En 2014, les élections CTE se dérouleront selon la règle du collège unique et le seul comparatif possible par catégorie sera les résultats aux CAP. **Il est décidé de demander à chaque établissement de renseigner le questionnaire fédéral en vue de communiquer les résultats CAP 2007 et 2011 à la fédération.**

Quant à la participation au scrutin de 2011, elle est de 36,35% ce qui révèle une abstention importante, puisque 1/3 des salariés des CHU n'ont pas voté.

1 établissement connaît un taux de participation de 55% et 4 sont en dessous de 30%.

Un élément qui doit nous permettre également de **dynamiser la vie syndicale dans les CHU**, est l'analyse des formes de structuration syndicale. Cela restera à affiner dans le cadre d'une enquête (questionnaire à élaborer), mais les premiers éléments dont la fédération dispose montrent qu'il existe trois types de situations :

- ◆ Les CHU pour lesquels il n'y a qu'un seul gros syndicat pour mener l'activité sur tous les sites,
- ◆ Les CHU où l'activité syndicale est décentralisée dans des sections syndicales de site,
- ◆ Et enfin, les CHU dans lesquels il y a des syndicats MICT (médecins, ingénieurs, cadres et techniciens)).

La deuxième partie de la réunion a traité des questions revendicatives dans le contexte (actualité) et dans les perspectives du prochain scrutin de 2014, selon les thématiques qui seront travaillées en amont, de manière transversale, dans la fédération.

Sur la question des droits syndicaux dans la fonction publique hospitalière, le décret a été publié dans les toutes dernières heures du gouvernement sortant ! **Un numéro spécial du Bulletin fédéral** (en cours d'écriture) va être publié, avec nos commentaires sur le texte modifié en profondeur et caractérisé par une attaque sur les droits des organisations. Pourtant, l'objectif général des accords de Bercy était la rénovation du dialogue social et l'amélioration des droits syndicaux. Bien entendu, est à regretter le décalage entre ce qui est écrit et ce qui est appliqué par rapport à la représentativité mesurée, selon le texte, au vu des résultats des élections dans les Comités Techniques d'Etablissement (maintien des droits existants pour les organisations qui n'ont pas progressé, voire qui ont reculé, mais pas d'évolution pour la CGT première organisation dans la fonction publique hospitalière).

La stratégie est d'attendre désormais le projet de circulaire, en cas de tentatives « agressives » de la part des directions. D'ores et déjà, il est prévu que ce sujet soit abordé dans le cadre de la rencontre demandée, par notre secrétaire générale, avec la nouvelle ministre de la santé, ainsi que lors des prochaines bilatérales avec le ministère de la fonction publique.

Dans le cadre du **projet de l'espace revendicatif**, un appel est lancé pour enrichir les collectifs de travail par la présence de nouveaux camarades. En effet, les collectifs s'appuient seulement sur quelques camarades, alors qu'il s'agit d'y traiter des questions concernant des milliers de salariés.

En termes revendicatifs, le contexte post-présidentiel, la perspective des élections législatives et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale doivent nous conduire à être très offensifs, en mettant la question des financements au cœur des luttes à développer pour l'amélioration des conditions de travail, via l'augmentation des effectifs, le respect de la réglementation sur le temps de travail (12h...). L'idée émerge d'une enquête sur la situation budgétaire des CHU...

L'espace revendicatif a travaillé, notamment, autour des axes revendicatifs suivants :

- ▶ **12h** (*campagne fédérale, via le collectif santé au travail*),
- ▶ **catégories C** (*assises des personnels ouvriers et employés, journée nationale d'action, numéro spécial des Cahiers de la vie fédérale en support des luttes...*),
- ▶ **ordres professionnels** (*cartes-pétitions, rappel du positionnement de Jean-Marc AYRAULT alors président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale...*),
- ▶ **salaires** (*augmentation du point d'indice, déroulements de carrières...*),
- ▶ **Pénibilité** (*catégorie active/Question Prioritaire de Constitutionnalité, droit d'option infirmiers spécialisés, réingénierie des métiers...*),
- ▶ **précarité** (*actions pour les non titulaires...*)...

L'idée est admise que les luttes appellent les luttes, à partir du moment où elles se font connaître. Le collectif national des CHU aura à travailler sur l'élaboration d'un **questionnaire de recensement des luttes menées et des perspectives de luttes** qui sont trop souvent méconnues de la fédération. Ce questionnaire serait publié dans un numéro spécial des cahiers de la vie fédérale.

Dans le cadre de cette réunion, les échanges ont été nombreux et très riches. Le compte-rendu est adressé à tous les CHU et accompagné d'une lettre invitant les camarades des établissements non représentés le 23 mai 2012 à également se rendre disponibles pour les prochaines réunions du collectif fédéral des CHU prévues au mois d'octobre 2012 (la date exacte sera communiquée très prochainement) et en février, juin et novembre 2013. Par ailleurs, la présence des représentants des CHU au Comité national fédéral est indispensable. Les camarades qui rencontreraient des difficultés sont invités à se faire connaître à la fédération, afin de solliciter l'aide des coopérants fédéraux pour leur région.

Enfin, les camarades sont invités à prendre possession du plan de formation fédéral et à s'inscrire notamment dans les stages à destination des secrétaires généraux des syndicats, des secrétaires généraux d'USD, des stages Orga-Qualité de Vie Syndicale...

Bon de commande Livrets CNRACL



- 10 exemplaires : 4 €
- 50 exemplaires : 18 €
- 100 exemplaires : 35 €
- 500 exemplaires : 160 €
- 1 000 exemplaires : 300 €

*Au-delà de 1000 ex :
29€ les 100 exemplaires*

Les « Livrets CNRACL » sont à la disposition des syndicats.

Vous trouverez, ci-dessous, un bon de commande à retourner à la Fédération*.

Pour les syndicats ayant passé commande en début d'année, et dont la livraison avait été différée pour effectuer une mise à jour, vont les recevoir d'ici quelques jours.

IMPORTANT :

► **Pour être validée, chaque commande doit être accompagnée du chèque de règlement.**

► L'envoi étant réalisé par un routeur extérieur à la Fédération, l'adresse du lieu de livraison doit être la plus complète possible et écrite lisiblement, si possible en caractères d'imprimerie. Pour le bon suivi de la commande, et en cas de problème, merci de nous communiquer un numéro de téléphone.

Lieu de livraison :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Coordonnées téléphoniques de la personne à joindre en cas de problème : _____

Fédération CGT Santé Action Sociale
Case 538 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

FACTURE « LIVRET CNRACL »

Nom et adresse du syndicat : _____

Livrets CNRACL commandés : _____ exemplaires, soit : _____ euros

Règlement par chèque : Banque : _____

N° du chèque : _____

CNF des 14 et 15 juin 2012

ORDRE DU JOUR



JEUDI 14 JUIN 2012

Accueil à partir 8 H 30 :

9 H 30 :	Actualité
13 H :	Repas
14 H 15 :	Actualité
16 H :	1 ^{ère} analyse de la Conférence fédérale et Congrès des Unions Fédérales
18 H :	Fin des travaux
18 H – 19 H :	CEF

VENDREDI 15 JUIN 2012

Accueil à partir de 9 H :

9 H 30 :	Elections professionnelles
10 H 45 :	Pause
11 H :	Projet de la Commission fédérale de la jeunesse
12 H :	Congrès Confédéral
14 H :	Fin des travaux